

## L'Association Française des AIDANTS réagit au sondage réalisé par OpinionWay pour l'Observatoire de la Santé - Le Figaro

Paru le 16 avril 2013, ce sondage portant sur la perte d'autonomie démontre la contribution majeure des proches aidants. Pour autant, plusieurs points restent à approfondir et à être nuancés. Cette étude est consultable sur le site d'OpinionWay : [http://www.opinion-way.com/pdf/opinionway - observatoire de la sante - la perte d autonomie -lefigaro-webershandwick - avril 2013.pdf](http://www.opinion-way.com/pdf/opinionway_-_observatoire_de_la_sante_-_la_perte_d_autonomie_-_lefigaro-webershandwick_-_avril_2013.pdf)

### « Aidant professionnel », « le placer en établissement »

Des mots qui charrient beaucoup de conceptions, et qui créent des confusions. Un aidant, par définition, est un proche et un non-professionnel ; appeler un professionnel et un proche de la même manière peut amener à mêler les genres en demandant à l'aidant d'être un professionnel et en demandant au professionnel d'être dans la proximité.

Tout aussi étonnant, « le placer en établissement », qui occulte l'autonomie des personnes à exprimer leur choix, à imaginer que seuls les professionnels et l'entourage sont dans la capacité de décider du lieu de vie des personnes en difficulté, que l'on placerait, tel un pion sur un jeu d'échec ; omettant ainsi de penser l'entrée en établissement, qui ferait l'objet d'un accord éclairé de chacun.

### Un échantillon à partir de 18 ans : et avant ?

Ce sondage prend le parti d'interroger les personnes âgées de 18 ans et plus. Or, l'Association Française des AIDANTS souhaite rappeler que l'aide apportée à un proche concerne également les enfants de moins de 18 ans. Aucune donnée à ce sujet n'existe en France ; alors que l'on sait que lorsqu'un parent est atteint d'une maladie, les enfants sont très en présence, y compris dans les actes essentiels de la vie quotidienne et jouent un rôle important.

### Les besoins des aidants

Le sondage pose la question de l'aide pouvant être apportée aux proches aidants ; une question posée de telle manière que l'on puisse croire que les interventions professionnelles (les soins, l'aide, l'accompagnement) sont à destination des aidants ; alors qu'elles demeurent en tout premier lieu des réponses aux personnes en difficultés de vie.

Nous tenons à apporter la précision suivante : le premier besoin des aidants est que leur proche soit correctement accompagné, tant en qualité qu'en quantité nécessaire et suffisante, par des aides humaines, techniques, etc., permettant ainsi au proche aidant de conserver son rôle de proche.

### La formation des aidants : quelle formation ? pour quoi faire ?

Les aidants souhaiteraient disposer d'une formation d'une vingtaine d'heures, selon le sondage. Mais une formation à quoi ? Vingt heures : pas plus ? Pas moins ? L'Association Française des AIDANTS souhaite mettre en garde sur la question de la formation des aidants : elle ne doit pas devenir un outil de professionnalisation des aidants et doit s'inscrire dans une approche globale de prise en compte des besoins et des attentes des proches aidants. Il est essentiel que les aidants ne constituent pas des variables d'ajustement des politiques publiques, en ne devenant pas la condition sine qua non permettant aux personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes du fait de l'âge d'être correctement accompagnées.

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des AIDANTS milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des Aidants®, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

Pour en savoir plus sur l'Association Française des AIDANTS : [www.aidants.fr](http://www.aidants.fr)

Contact Presse : Elodie Jung

Association Française des AIDANTS

Tél. : 01 45 48 00 28 / Mail : [aide@aidants.fr](mailto:aide@aidants.fr)